

OFFRE DE RACHAT DE SUEZ PAR VEOLIA

La bataille de l'eau

Leader sur le marché des distributeurs d'eau potable, Veolia a lancé une opération pour prendre le contrôle de son concurrent Suez. Résultat: un secteur de plus en plus concentré.

Veolia a présenté une offre de rachat à la société Engie des 32% de parts qu'elle détient dans le groupe Suez. L'annonce a fait naître beaucoup d'inquiétude chez les salariés de Suez, qui craignent des réductions d'effectifs. Selon les syndicats, 4 000 emplois seraient menacés. L'alerte a aussi été lancée par des élus locaux, préoccupés par les conséquences de la disparition de l'un des deux principaux acteurs du traitement et de la distribution de l'eau potable en France. Aujourd'hui, ce sont les collectivités territoriales qui possèdent ces compétences. Elles peuvent les exercer en direct (en régie) ou les déléguer à un prestataire public ou privé. En pratique, trois prestataires se partagent le marché des délégations: Veolia, Suez et la Saur.

APPEL À L'ÉTAT

Selon les élus, la fusion Suez-Veolia donnerait naissance à un gigantesque pôle de distribution de l'eau, quasi monopolistique. La promesse faite par Veolia de confier la filiale eau de Suez à un acteur tiers ne représenterait pas une garantie sérieuse. François Durovray, président du conseil départemental de l'Essonne, s'est ainsi déclaré opposé à l'opération, qui instaurerait selon lui un monopole de fait. Il appelle l'État à ne pas rester neutre pour garantir l'intérêt général. Le député du Nord, Fabien Roussel, a de la même façon pointé une OPA menée par Veolia contribuant à éliminer son principal concurrent dans les métiers de l'eau et des déchets. La question du prix de l'eau est au cœur du problème. En 2012, la Commission européenne avait engagé une procédure

à l'encontre des trois acteurs français pour abus de position dominante et entente sur le prix de distribution de l'eau potable, qui avait augmenté en moyenne de 3,3% par an entre 2004 et 2009 [*procédure close le 30 avril 2013 faute de preuves d'une infraction aux règles européennes de concurrence, ndr*]. Actuellement, l'eau coûte en moyenne 7% moins cher dans les communes en régie (gestion publique) que dans celles qui sont délégataires (gestion privée).

QUEL RAPPORT QUALITÉ/PRIX ?

Roland Lescure, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, explique que les députés souhaitent aujourd'hui identifier certains points de vigilance concernant l'éventuelle fusion Suez-Veolia, notamment les retombées sur l'emploi et le rapport qualité/prix du service de l'eau et des déchets. L'opération n'est donc pas encore faite... D'autant que, depuis son annonce, plusieurs obstacles se sont levés devant Veolia. À commencer par la contre-attaque de Suez, qui n'a pas l'intention de se laisser faire. La direction du groupe, héritier de la Lyonnaise des eaux, a en effet annoncé un plan de restructuration prévoyant la vente de filiales étrangères et des économies pour faire bondir le prix de ses actions. Engie en profite déjà pour faire monter les enchères. Il faut, enfin, attendre la position de l'Autorité de la concurrence en France qui pourrait retoquer le projet, comme elle l'a déjà fait en 2002 vis-à-vis des filiales communes à Suez et Veolia...

Élisa Oudin